

Grains de sagesse, Miettes de bon sens

Les cultivateurs et "Le Bulletin de la Ferme" à l'Exposition.— Les cultivateurs, et tout particulièrement les dames, sont cordialement invités à se reposer un instant à l'installation du "Bulletin de la Ferme" à l'Exposition, Palais de l'Industrie, Section F. Il y aura un téléphone et même un radiophone. Des sièges et un écritoire seront mis à la disposition des visiteurs, et tout spécialement de ceux de la campagne.

Electrocuté en déchargeant du foin.— Un brave cultivateur de la région de Sherbrooke vient de trouver une mort tragique en entrant du foin dans sa grange. La fourche à foin ou l'un de ses accessoires est venu en contact avec un fil de transmission de la Compagnie Electrique de Shawinigan et un courant électrique a atteint M. Landry, qui est mort peu après à l'hôpital St-Vincent de Paul, de Sherbrooke.

Nous citons le fait surtout pour mettre en garde contre pareils dangers—dont les occasions sont aujourd'hui multiples à la campagne.

Les singes et les animaux de la ferme.— Un recorder de Montréal vient de condamner à \$25. d'amende et les frais, ou à un mois de prison, un homme qui trouvait amusant d'offrir des allumettes aux singes du Parc Lafontaine, après en avoir "allumé" devant ces pauvres shimpanzés.

Un singe est un singe; aussi voyant l'homme enflammer une allumette, les singes singèrent l'homme... et se brûlèrent les pattes. C'est pourquoi l'homme fut condamné pour cruauté aux animaux.

Les animaux de la ferme ne sont pas des singes, n'empêche pas qu'ils souffrent parfois de la brutalité et — faut-il le dire — de la cruauté de l'homme.

Un peu de pitié, s. v. p., pour vos humbles serviteurs, alliés et collaborateurs, les animaux de la ferme.

Les Finances de la Province.— On sait que l'année financière et fiscale de la Province de Québec, commence le 1er juillet et se termine le 30 juin.

Voici un état officiel des finances de la Province pour l'exercice expiré le 30 juin 1924.

Total des recettes ordinaires.....	\$23,170,733.11
Total des dépenses :	
Dépenses ordinaires.....	\$21,567,202.94
Dépenses extraordinaires, payées à	
même les recettes ordinaires.....	300,000.00
	\$21,867,292.94
Surplus des recettes ordinaires sur	
les dépenses ordinaires et extraor-	
dinaires.....	\$ 1,308,446.17

Cet état a été fourni par le premier ministre lui-même, le 13 août.

Travail du dimanche.— Beau geste. — Sous ces titres, et sous la signature "Amicus", on lit dans *L'Action Catholique*:

La Cie de Toronto Federal Construction, ayant l'entreprise de la voie de raccordement entre Donnacona et Neuville, Cté Portneuf, voulut méconnaître la loi concernant le travail du Dimanche.

Sur plainte du Conseil Municipal de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de "Les Ecureuils" et de M. le curé, l'honorable Premier Ministre poursuivit la susdite Compagnie qui fut condamnée.

Dimanche dernier, encore, un Sergent de la Police Provinciale fut envoyé pour voir si la punition avait été comprise. Tout indique qu'une seconde pilule, meilleure que la première, sera donnée comme guérison certaine.

Ce beau geste de l'autorité civile mérite les plus sincères félicitations.

Pour arrêter les scandales du Travail du dimanche on semble vouloir prendre les mêmes moyens que ceux dont on se sert contre les vendeurs de boisson: procéder directement sans obliger les Municipalités à faire ce travail pénible. Ceux qui forment ces municipalités étant employés par ces mêmes compagnies, il en résulte qu'ils s'exposent à perdre leur emploi en traduisant leurs chefs devant la loi.

Espérons que les autres compagnies oublieuses de la loi du travail du Dimanche verront dans l'action énergique du Premier ministre un avertissement. Que la crainte soit pour elles le commencement de la sagesse.

Arbres de Noël.— Afin que ne soient pas pris au dépourvu ceux de nos lecteurs qui, tous les automnes, vendent des arbres de Noël au commerce américain, nous les avertissons tout de suite que les Etats-Unis ont interdit chez eux l'entrée des arbres verts suivants: épinette, sapin, pruche, pin, génésier, Hunga (cèdre), houx et laurier.

Le but de cet embargo est de prévenir la propagation de la maladie des arbres appelée la spongieuse (Partheria dispar), qui, paraît-il, affecte les forêts de la frontière de la Province, à preuve que le gouvernement américain a déjà prohibé l'expédition des arbres du Vermont dans tout autre Etat de l'Union. Toujours en vue de combattre la spongieuse le même gouvernement se propose de mettre en quarantaine une bande de territoire de dix milles de largeur à partir de la frontière de la Province de Québec.

Au Canada le ministère de l'Agriculture mettra lui aussi en quarantaine les forêts affectées par la spongieuse. Il établira aussi des restrictions affectant une bande de territoire de dix milles de largeur adjacente à la bande prohibée par les Américains.

Sous l'empire des règlements projetés les arbres et les feuillages de Noël pourront être transportés hors de cette dernière zone à condition que les envois soient munis d'un certificat fédéral d'origine déclarant que les arbres ou les feuillages ont été coupés dans les limites de cette zone ou en dehors de la bande de territoire mise en quarantaine.

Le Service de l'Entomologie du ministère de l'Agriculture, de concert avec le ministère des Terres et des Forêts du Québec, fera parcourir les régions méridionales de la province en vue d'étudier soigneusement la situation. Des employés fédéraux et provinciaux formeront entre eux de petites équipes qui examineront les arbres, les clôtures, les poteaux, etc., le long des routes, des chemins, de far, dans les vergers ou tout autre endroit où ils soupçonneront que la spongieuse a pu s'établir.

A L'ECOLE D'AGRICULTURE DE STE-ANNE DE LA POCATIERE



Groupe des anciens élèves B. A. A. et D. A. de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière qui se sont réunis à leur Alma Mater les 12 et 13 août, lors de l'assemblée annuelle de la Société "de l'Amicale des Anciens".